Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Révision:

28/03/2023

Version 5



FICHE DE DONNEES DE SECURITE Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Code du produit : S470924

Code UFI: WV2W-3EQR-SV03-U1GD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage Général : Détachant linge Usage: Professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

Adresse: Immeuble Smart Parc / BAT Est - 11 Avenue Dubonnet - 92400 Courbevoie

Téléphone: 01 46 67 58 50

Adresse mail: consommateurs@boltonsolitaire.fr

Site internet: www.solipro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye irrit. 2, H319)

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange n'est pas classé pour le danger physique

Ce mélange n'est pas classé pour le danger pour l'environnement

2.2. Eléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15)

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

ATTENTION

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (3:1).

Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Révision:

28/03/2023

Version 5

P501 Éliminer l'emballage vide auprès d'un récupérateur agréé conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Contient un conservateur: mélange de METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE et METHYLISOTHIAZOLINONE (3:1).

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC)>=0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

La málanga na ránand nas aux critàras annlicables aux málangas DRT aux DVP, conformáment à l'annevo

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Note (vle/cmr)	%
CAS: 64-17-5	Flam. Liq. 2, H225		
CE: 200-578-6	Eye irrit. 2, H319	[4]	2 5 40
INDEX: 603-002-00-5	Eye irrit. 2A, H319 C ≥ 50%	[1]	2,5 - 10
REACH: 01-2119457610-43			
Ethanol			
CAS: 68891-38-3	Skin Irrit. 2, H315		
CE: 500-234-8	Eye Dam. 1, H318		2,5 - 10
	Aquatic Chronic 3, H412		2,5 - 10
REACH: 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2, H315 C ≥ 10%		
	Eye Dam. 1, H318 C ≥ 10%		
SODIUM LAURETH SULFATE	Eye irrit. 2, H319 5% ≤ C<10%		
CAS: 68515-73-1	Eye Dam. 1, H318		
CE: 500-220-1			1 - 2,5
REACH: 01-2119488530-36			
COCO GLUCOSIDE			
CAS: 61789-30-8	Skin Irrit. 2, H315		1 2 5
CE: 263-049-9	Eye irrit. 2, H319		1 - 2,5
Acides gras de coco, sels de potassium			
CAS: 78-93-3	Flam. Liq. 2, H225		
CE: 201-159-0	Eye irrit. 2, H319	[1]	1 2 5
INDEX: 606-002-00-3	STOT SE 3, H336	[1]	1 - 2,5
REACH: 01-2119457290-43	EUH066		
Butanone			
CAS: 67-63-0	Flam. Liq. 2, H225		
CE: 200-661-7	Eye irrit. 2, H319	[1]	0,1 - 2,5
INDEX: 603-117-00-0	STOT SE 3, H336		
Propane-2-ol			
CAS: 1310-73-2	Met. Corr. 1, H290		
CE: 215-185-5	Skin corr. 1A, H314	[4]	05.25
INDEX: 011-002-00-6	Skin corr. 1B, H314 (SCL 2%≤C<5%)	[1]	0,5 - 2,5
REACH: 01-2119457892-27	Skin Irrit. 2, H315 (SCL 0.5%≤C<2%)		
	Eye Dam. 1, H318 (SCL C≥2%)		
	Eye irrit. 2, H319 (SCL 0.5%≤C<2%)		
Hydroxyde de sodium	1		
CAS: 9014-01-1	Acute Tox. 4, H302		
CE: 232-752-2	Skin Irrit. 2, H315		0.4.4
REACH: 01-2119480434-38	Eye Dam. 1, H318		0,1 - 1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)			
Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision :			28/03/2023
GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES Version 5			Version 5
	Resp. Sens. 1, H334		
	STOT SE 3, H335		
	Aquatic Acute 1, H400 M=1		
SUBTILISINE (PROTÉASE)	Aquatic Chronic 2, H411		
CAS: 55965-84-9	Acute Tox. 3, H301 - Acute Tox. 2, H310		
	Skin Corr. 1C, H314 (SCL C ≥ 0,6%)		
	Skin Irrit.2, H315 (SCL 0.06%≤C<0,6%)		
	Eye Dam. 1, H318 (SCL C ≥ 0,6%)		
	Eye Irrit.2, H319 (SCL 0.06%≤C<0,6%)		< 0,0015
	Skin Sens. 1A, H317 (SCL C ≥ 0,0015%)		
MELANGE DE	Acute Tox. 2, H330		
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET	Aquatic Acute 1, H400 M=100		
DE METHYLISOTHIAZOLINONE	Aquatic Chronic 1, H410 M=100		
CAS: 67-56-1	Flam. Liq. 2, H225		
CE: 200-659-6	Acute Tox.1, H331	[1]	<2,5
	Acute Tox. 3, H311	[±]	\2,5
	Acute Tox. 3,H301		
	STOT SE 1, H370		
	STOT SE 1; H370: C ≥ 10 %		
	STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %		
METHANOL			

(Texte complet des phrase H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

[2] Substance CMR

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

- En cas d'inhalation:

Faire respirer de l'air frais et garder au chaud et au repos.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

- En cas de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes et en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

- En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés.

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Rincer abondemment.

En cas de rougeur, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion:

Ne rien faire, absorber par la bouche.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non étiqueté inflammable.

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Révision:

28/03/2023

Version 5

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inapropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits en décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former:

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre,

vermiculite, terre de diatomée dans les fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empécher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 7 - Manipulation et stockage.

Voir la rubrique 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

Voir la rubrique 13 - Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant utilisation.

Bien refermer le bouchon après utilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Assurer une ventilation appropriée.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédure recommandés :

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision: 28/03/2023

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les règlementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé.

Stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le

liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Toujours conserver dans l'emballage d'origine.

Conserver le flacon en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit destiné aux professionnels.

Se référer à la rubrique 1 pour l'indication du produit.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984 - oct 2016)

Nom (CAS)	VLE		V	ME	TMP
Ethanol (64-17-5)	5000 ppm	9500 mg/m3	1000 ppm	1900 mg/m3	84
Butanone (78-93-3)	300 ppm	900 mg/m3	200 ppm	600 mg/m3	84
Propane-2-ol (67-63-0)	400 ppm	980 mg/m3			84
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)				2 mg/m3	
METHANOL (67-56-1)	1000 ppm	1300 mg/m3	200 ppm	260 mg/m3	84

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Ethanol (CAS: 64-17-5)

Utilisation finale: Travailleurs

Voie d'exposition: Inhalation court terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 1900 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 950 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 946 mg/kg

Utilisation finale:ConsommateursVoie d'exposition:Inhalation court terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 950 mg/m3

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: systémique 114 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision: 28/03/2023

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 206 mg/kg

Voie d'exposition: ingestion long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 87 mg/kg p.c./jour

SODIUM LAURETH SULFATE (CAS: 68891-38-3)

Utilisation finale: Travailleurs

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 175 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 0.132 mg/cm2
Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique
DNEL: 2750 mg/kg
Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 52 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 0.079 mg/cm2
Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 1650 mg/kg

Voie d'exposition: ingestion long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: systémique 15 mg/kg

COCO GLUCOSIDE (CAS: 68515-73-1)

Utilisation finale: Travailleurs

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 420 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique
DNEL: 595000 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: systémique 124 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 357000 mg/kg

Voie d'exposition: ingestion long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: systémique 35.7 mg/kg

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision : 28/03/2023

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Butanone (CAS: 78-93-3)

Utilisation finale: Travailleurs

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 600 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 1161 mg/kg p.c./jour **Utilisation finale: Consommateurs**Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: systémique 106 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 412 mg/kg p.c./jour Voie d'exposition: ingestion long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 31 mg/kg p.c./jour

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0)

Utilisation finale: Travailleurs

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 500 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 888 mg/kg

Voie d'exposition: ingestion long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 26 mg/kg

Utilisation finale:ConsommateursVoie d'exposition:Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: systémique 89 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 319 mg/kg

Voie d'exposition: ingestion long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique DNEL: 26 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Ethanol (CAS: 64-17-5)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.63 mg/kg
Compartiment de l'environnement: Eau douce
PNEC: 0.96 mg/l
Compartiment de l'environnement: Eau de mer
PNEC: 0.79 mg/l

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision: 28/03/2023

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Compartiment de l'environnement : STP PNEC : 580 mg/l

SODIUM LAURETH SULFATE (CAS: 68891-38-3)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 7.5 mg/kg

Compartiment de l'environnement: Eau douce

PNEC: 0.24 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC: 0.024 mg/l

Compartiment de l'environnement : STP

PNEC: 10000 mg/l

COCO GLUCOSIDE (CAS: 68515-73-1)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.654 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC: 0.1 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

PNEC: 0.01 mg/l

Compartiment de l'environnement : STP
PNEC : 560 mg/l

Butanone (CAS: 78-93-3)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 22.5 mg/kg

Compartiment de l'environnement: Eau douce

PNEC: 55.8 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC: 55.8 mg/l

Compartiment de l'environnement: STP

PNEC: 709 mg/l

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 28 mg/kg

Compartiment de l'environnement: Eau douce

PNEC: 140.9 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC: 140.9 mg/l

Compartiment de l'environnement : STP

PNEC: 2251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision: 28/03/2023

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être

manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Types de gants conseillés :

- Latex naturel
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Protection du corps

MESURES D'HYGIENE:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat physique : Liquide Fluide
Couleur : Légèrement jaune

Odeur : Légère

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point de fusion/point de congélation : Pas de donnée

Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition : 100°C

Inflammabilité : Pas de donnée

Limites inférieure et supérieure

d'explosion : Pas de donnée
Point d'éclair : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Pas de donnée
Température de décomposition : Pas de donnée
pH : 9,05 +/- 0,5
Viscosité cinématique: (40°C) v<7 mm²/s
Solubilité : Soluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log): Pas de donnée

Pression de vapeur : (50°C) Inférieure à 110 kPa (1.10 bar)

Densité et/ou densité relative (20°C): 1,008

Densité de vapeur relative : Pas de donnée Caractéristiques des particules : Pas de donnée

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Révision:

28/03/2023

Version 5

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Le mélange est stable sous des conditions normales de manipulation et stockage.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel
- la chaleur
- l'exposition à la lumière

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produit de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- oxydes de soufre
- oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

11.1.1. Substances

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Par voie orale : DL50 = 66 mg/kgEspèce : rat (OCDE 401)

Espèce : rat (OCDE 401
Par voie cutanée : DL50 = 141 mg/kg

Espèce : lapin (EPA OPP 81-2)

Par inhalation (Poussi: CL50 = 0,171 mg/l

Espèce: rat (OCDE 403 - 4h exposition)

Ethanol (CAS: 64-17-5)

Par voie orale : DL50 = >2000 mg/kg

Espèce : Rat (OCDE 401)

Par voie cutanée : DL50 = > 2000 mg/kg

Espèce: lapin (OCDE 402)

Par voie respitatoire : cL50 = >20 mg/l 4h

Espèce: Rat (OCDE 403)

SODIUM LAURETH SULFATE (CAS: 68891-38-3)

Par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg

Espèce: Rat (OECD 401)

Par voie cutanée : DL50 = >5000 mg/kg

Espèce: Rat (OECD 402)

COCO GLUCOSIDE (CAS: 68515-73-1)

Par voie orale : DL50 = >2000 mg/kg

Espèce: rat

Par voie cutanée : DL50 = >2000 mg/kg

Espèce: lapin

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Révision:

28/03/2023

Version 5

Butanone (CAS: 78-93-3)

Par voie orale:

DL50 = >2193 mg/kg

Espèce: Rat (OCDE 423)

Par voie cutanée : DL50 = >5000 mg/kg

Espèce: lapin (OECD 402)

Par voie respitatoire : cL50 = 34 mg/l/4h

Espèce: Rat

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0)

Par voie orale : DL50 = >2000 mg/kg

Espèce: rat

Par voie cutanée : DL50 = >2000 mg/kg

Espèce: rat

Par voie respitatoire : cL50 = 72.6 mg/l/4h

Espèce: rat

11.1.2 Mélange

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.(H319)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient une substance qui peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur le cellule germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible

11.2.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter le produit dans les égouts ni dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

12.1.1. Substances

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

- Toxicité pour les poissons :

Espèce: Oncorhynchus mykiss

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision :

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

CL50= 0,19 mg/l

Durée d'exposition: 96h

Type de test: EPA OPP 72-1

NOEC= 0,098 mg/l

Durée d'exposition: 28 jours

Type de test: OCDE 215

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce: Daphnia magna

CE50= 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 48h
Type de test: OCDE 202
NOEC= 0,0036 mg/l
Durée d'exposition: 21 jours
Type de test: OCDE 202

- Toxicité pour les algues :

Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata

CEr50= 0,00535 mg/l

Durée d'exposition: 72h

Type de test: OCDE 201

NOEC= 0,001 mg/l

Durée d'exposition: 72h

Type de test: OCDE 201

Ethanol (CAS: 64-17-5)

- Toxicité pour les poissons :

Espèce: Leuciscus idus CL50= 11200 mg/l

Durée d'exposition: 48h

- Toxicité pour les algues :

Espèce: Chlorella vulgaris

CL50= 275 mg/l
Durée d'exposition: 72h
Type de test: OCDE 201

SODIUM LAURETH SULFATE (CAS: 68891-38-3)

- Toxicité pour les poissons :

CL50= 10-100 mg/l

Durée d'exposition: 96h

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce: Daphnia magna
CL50= 7.2 mg/l
Durée d'exposition: 48h

- Toxicité pour les algues :

Espèce: Scenedesmus subspicatus

CL50= 27 mg/l Durée d'exposition: 72h

COCO GLUCOSIDE (CAS: 68515-73-1)

- Toxicité pour les poissons :

Espèce: Brachydanio rerio CL50= 100.81 mg/l

Durée d'exposition: 96h

28/03/2023

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision: 28/03/2023

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Espèce: Brachydanio rerio

NOEC= 1.8 mg/l Durée d'exposition: 28j

Test NOEC: OCDE 204

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce: Daphnia magna CL50= >100 mg/l

Durée d'exposition: 48h

Type de test: OCDE 202

Espèce: Daphnia magna

NOEC= 1 mg/l Durée d'exposition: 21j

Test NOEC: OCDE 202

- Toxicité pour les algues :

Espèce: Scenedesmus subspicatus

CL50= 27.22 mg/l Durée d'exposition: 72h

Butanone (CAS: 78-93-3)

- Toxicité pour les poissons :

Espèce: Pimephales promelas

CL50= 2993 mg/l
Durée d'exposition: 96h
Type de test: OCDE 203

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce: Daphnia magna

CL50= 308 mg/l
Durée d'exposition: 48h
Type de test: OCDE 202

- Toxicité pour les algues :

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata

CL50= 1972 mg/l
Durée d'exposition: 72h
Type de test: OCDE 201

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

- Toxicité pour les poissons :

Espèce: Oncorhynchus mykiss

CL50= >35 mg/l
Durée d'exposition: 96h

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce: Ceriodaphnia CL50= 40.4 mg/l Durée d'exposition: 48h

12.1.2. Mélanges

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la règlementation (CE) n°648/2004 relative aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Révision:

28/03/2023

Version 5

sont fournies à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

12.2.1. Substances

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Biodégradation: Pas rapidement dégradable

Ethanol (CAS: 64-17-5)

Biodégradation: Rapidement dégradable SODIUM LAURETH SULFATE (CAS: 68891-38-3) Biodégradation: Rapidement dégradable

COCO GLUCOSIDE (CAS: 68515-73-1)

Rapidement dégradable Biodégradation:

Butanone (CAS: 78-93-3)

Biodégradation: Rapidement dégradable

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0)

Biodégradation: Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux):

Pas d'information.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

Révision:

28/03/2023

Version 5

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

_

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les règlementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations
- Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible

- Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Moins de 5%: agents de surface anioniques.

Moins de 5%: agents de surface non ioniques.

Moins de 5%: savon

Enzymes

Agents conservateurs:

Mélange de METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND METHYLISOTHIAZOLINONE (3:1).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique est réalisée pour les substances concernées. Les données sont indiquées dans les différentes rubriques concernées de la fiche de données de sécurité du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et règlementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. La classification du présent mélange a été obtenu par calcul conformément au règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou température élevée(s).
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S. Révision: 28/03/2023

GENIE PROFESSIONNEL DETACHANT TEXTILES

H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou affectés,="" indiquer="" les="" organes="" s'ils="" sont<="" td="" tous=""></ou>
	connus> <indiquer autre="" d'exposition="" est="" formellement="" la="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" td="" voie="" voie<=""></indiquer>
	d'exposition ne conduit au même danger>.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer affectés,="" les="" organes="" s'ils="" sont<="" td="" tous=""></indiquer>
	connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la="" td="" voie<=""></indiquer>
	d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même
	danger>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations:

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile International

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique STP : usine de traitement des eaux usées TMP : tableau des maladies professionnelles vPvB : Très persistante et très bioaccumulable SVHC : Substance of Very High Concern

OMI : Organisation Maritime Internationale
SCL : Limite de Concentration Spécifique

Modification:

Rubriques 1, 2, 3, 9, 11, 12, 15.